

Etude des besoins en genre et intégration du genre dans les politiques locales

à Béja



Ce policy-brief s'inscrit dans le cadre de l'étude effectuée au sein du projet « Amélioration de l'approche genre dans les politiques publiques locales » dans les villes de Béja et Médénine, porté par l'association Aswat Nissa en partenariat avec CitiesAlliance et Heinrich-Böll Stiftung, lequel vise à réduire les inégalités de genre dans un contexte tunisien marqué par une décentralisation des pouvoirs.

La recherche effectuée repose sur une double enquête de terrain :

- Une première enquête quantitative visant à identifier les besoins en genre de la population
- Une deuxième enquête qualitative ayant pour objet d'évaluer le degré d'intégration du genre dans les politiques locales.

Méthodologie :



Enquête quantitative : auprès de la population de Béja, sur un échantillon de 315 citoyens issus de la commune de Béja.

En termes de représentativité de la population, hormis le sexe et la délégation, une autre caractéristique démographique à savoir le statut matrimonial de la population de Béja servira de base pour la construction d'un échantillon représentatif.

Quatre sous-groupes sont ainsi constitués, en fonction du sexe et de la délégation :

- Sous-groupe 1 : homme Béja Nord
- Sous-groupe 2 : homme Béja Sud
- Sous-groupe 3 : femme Béja Nord
- Sous-groupe 4 : femme Béja Sud

L'échantillon est donc structuré comme tel :

	Statut matrimonial			
	Marié(e)	Divorcé(e)	Célibataire	Veuf / Veuve
Hommes, Béja Nord	53,75%	12,50%	25,00%	8,75%
Hommes, Béja Sud	61,54%	10,26%	26,92%	1,28%
Femmes, Béja Nord	62,82%	6,41%	24,36%	6,41%
Femmes, Béja Sud	60,26%	2,56%	19,23%	17,95%

Enquête qualitative : Des entretiens avec 13 élu.e.s locaux / locales réparti.e.s entre président.e.s des commissions, conseillères, rapporteuses, vice présidentes, et le maire.

L'état des lieux et résultats de l'enquête auprès des citoyens et citoyennes dans la ville de Béja



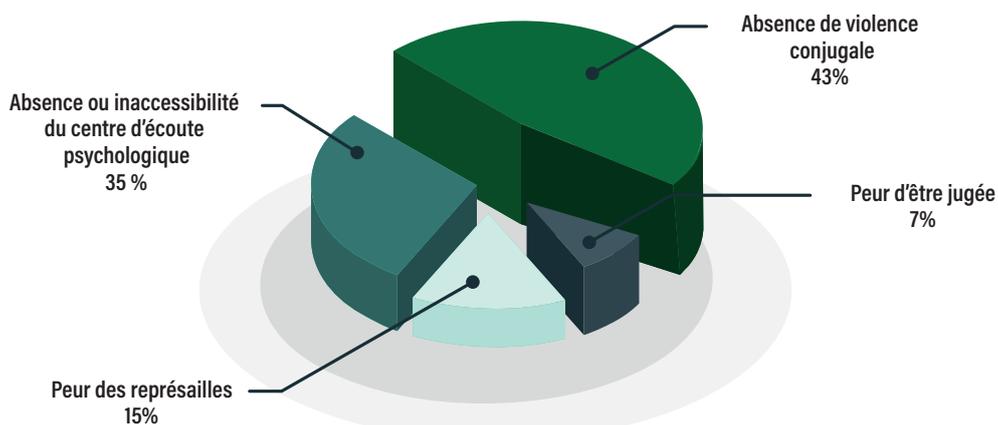
Violences conjugales et consultation dans les centre d'écoute psychologique

L'enquête a démontré que 54,5% des femmes et 54% des hommes légitiment la violence conjugale. Les hommes attribuent comme première raison à la violence conjugale, les disputes à concurrence de 40,38% et comme deuxième raison le fait que la femme sorte sans sa permission à hauteur de 30,19% alors que les femmes pensent que les disputes conjugales, à concurrence de 39,74% et le refus de relations sexuelles avec le conjoint à hauteur de 19,23% sont à l'origine des violences.

En ce qui concerne la consultation dans un centre psychologique, seulement 1,3% des répondantes se sont déjà rendues dans un centre d'écoute psychologique.

Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer pourquoi les femmes ne se rendent pas dans ces centres.

Raisons de non consultation dans un centre d'écoute psychologique



Les raisons de non consultation sont essentiellement : l'absence de violence conjugale, l'absence ou inaccessibilité du centre d'écoute psychologique, et la peur des représailles ou d'être jugée.

Par ailleurs, la violence conjugale affecte 57% des femmes (100% -pourcentage d'absence de violence conjugale), ce qui corrobore les résultats de l'enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes réalisée en 2010 par l'Office National de la Famille et de la Population (ONFP) laquelle révèle que 47,6% des femmes déclarent avoir été victimes de violence au cours de leur vie.

Participation des femmes à la prise de décision et capacité d'influence

- En ce qui concerne le degré de participation des femmes au sein de la famille, ce dernier est perçu comme étant faible par les hommes et plus important par les femmes. Cela pourrait s'expliquer par d'une part par une volonté de la femme de s'effacer au sein du cocon familial et d'autre part par une volonté des hommes d'afficher leur réprobation quant à la place occupée par la femme au sein de la famille.
- Pour ce qui est du degré de participation des femmes au sein des réunions de quartier, il est considéré comme étant faible aussi bien par les hommes et que les femmes.
- Quant à la participation au niveau local, elle est considérée comme étant relativement faible par les femmes, par contre ces dernières estiment que la femme est influente au niveau national.

Participation à la prise de décision : les femmes participent activement à la prise de décision au niveau de la famille, mais nettement moins au niveau des réunions du quartier. Quant à l'influence de la femme aux prises de décision à l'échelle locale, elle reste modérée tandis qu'à l'échelle nationale, elle semble plus marquée.

Vers une municipalité sensible au genre



Pour qu'une municipalité soit considérée comme sensible au genre et intégrant l'approche genre, il faudrait qu'elle remplisse les trois (3) conditions suivantes :

- ✔ Les élu(e)s locaux / locales et les fonctionnaires municipaux ont suivi des séances de renforcement de capacités en matière d'intégration du genre et sont sensibilisés aux disparités de genre
- ✔ Le plan de développement communal intègre des données désagrégées par sexe
- ✔ Le plan de développement communal prévoit des mesures, actions et projets en vue de réduire les disparités de genre

La municipalité de Béja peine encore à intégrer l'approche genre **dans ses projets et initiatives communales**, mais dispose néanmoins de différents leviers en la matière, en l'occurrence :

- ✔ Une société civile active avec la participation lors des réunions, association Jousour, Voix de jeunes, etc....
- ✔ Des connaissances et compétences en matière de genre
- ✔ Une volonté politique
- ✔ Opérationnalisation et existence de la commission de la femme
- ✔ Forte participation des femmes dans les espaces publics et dans les associations

En vue de promouvoir l'égalité des genres dans le cadre du plan de développement local à Béja, certaines actions pourraient être entreprises :

- ✔ La formation des femmes et des élèves en leadership, en confiance en soi et en prise de parole en public
- ✔ La promotion des associations féminines par l'octroi de subventions

- ✔ Un plaidoyer pour le durcissement pour des peines en cas de violence conjugale, et sensibilisation sur l'existence et l'application de la loi 58 contre toute forme de violence à l'égard des femmes
- ✔ L'amélioration de l'accessibilité des centres d'écoute psychologiques
- ✔ La réalisation d'une étude sur la violence conjugale dans la commune

Recommandations pour renforcer l'intégration de l'approche genre dans le processus de planification communale

- ✔ Sensibilisation et communication autour de l'approche genre via les médias et des droits des femmes
- ✔ Amendement du Code des collectivités locales, en clarifiant le rôle dévolu à la commission de l'égalité des chances et des sexes
- ✔ Amendement du Code des collectivités locales, en rajoutant une ligne budgétaire dédiée à l'intégration du genre
- ✔ Création d'une cellule de suivi périodique de l'intégration du genre
- ✔ Renforcement du rôle des citoyens et citoyennes dans le contrôle du travail communal

Recommandations pour lutter contre toutes les formes de disparité, de discrimination et de la violence que peuvent subir les populations vulnérables et surtout les femmes dans la commune

- ✔ Création d'un centre d'écoute psychologique et d'hébergement pour les femmes victimes de violence en collaboration avec les Ministères de la femme, de l'Education et l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes
- ✔ Augmentation des ressources financières dédiées à l'aménagement des clubs
- ✔ Création d'une police de proximité
- ✔ Réunions de sensibilisation, au niveau des zones rurales
- ✔ Réduction du gap de salaires dans le travail rural
- ✔ Collaboration avec la maison de la culture en vue de l'initiation des jeunes aux arts et à la culture
- ✔ Assurer la sécurité des femmes dans les espaces publics
- ✔ Sensibilisation sur le rôle de la municipalité dans son rôle de prévention de violences faites aux femmes



 **HEINRICH
BÖLL
STIFTUNG**
TUNISIA



Cities Alliance
Cities Without Slums

Hosted by
 **UNOPS**

 55 809 834

 contact@aswatnissa.org

 www.aswatnissa.org